

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 57

Votants : 74 (dont 17 procurations)

N°20

OBJET :

RESSOURCES
HUMAINES –
MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

Rendue exécutoire :

*Transmise en Sous-Préfecture
le : 30 septembre 2022*

*Publiée ou notifiée
le : 30 septembre 2022*

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Corinne IBARRA, Henri SARRE, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Ariane MILET, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON à Hadrien FAYET, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET à Elisabeth CUISSET, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Yves-Jean BIGNON à Claude MALHURET, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Valérie LASSALLE.

Absents excusés :

MM. Michel GUICHERD, François SZYPULA, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article L. 411-1 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'ensemble des décrets et arrêtés relatifs aux régimes indemnitaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 13 du conseil communautaire du 16 juin 2022 portant modification du tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 56 A/ du conseil communautaire du 2 décembre 2021 portant création de la régie eau potable,

Vu la délibération n° 56 B/ du conseil communautaire du 2 décembre 2021 portant création de la régie assainissement collectif,

Vu la délibération n° 56 C/ du conseil communautaire du 2 décembre 2021 portant création de la régie assainissement non collectif,

Vu l'accord d'entreprise applicable aux salariés de droit privé des Régies « Eau potable » et « Assainissement » de Vichy Communauté,

Vu l'avis du comité technique du 14 septembre 2022 sur le projet de modification du tableau des effectifs,

Vu l'examen par la commission n° 5 le 14 septembre 2022,

Considérant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire,

Considérant qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs, et de distinguer les emplois de droit privé pour les régies eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif dotées de la seule autonomie financière,

Propose au Conseil Communautaire :

- De créer ou supprimer les emplois au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

<u>A – Les emplois permanents régis par le Code Général de la Fonction Publique</u>
--

Evolutions liées au cadre statutaire et/ou organisationnel de fonctionnement des différentes structures communautaires :

Dans le cadre du bon fonctionnement des services communautaires et afin d'assurer la continuité du service dans le cadre du remplacement de personnels ayant quitté leurs fonctions, il est proposé de créer les emplois suivants :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 7 heures hebdomadaires,
- un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi de rédacteur à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique principal à temps complet,
- deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à hauteur de 17 h 30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Dans un même temps, il est proposé de supprimer les emplois vacants suivants :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 6 heures hebdomadaires,
- un emploi d'attaché principal à temps complet,
- un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- un emploi d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 17 h 30 hebdomadaires,
- un emploi d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 17 h 30 hebdomadaires,
- un emploi d'agent social à temps non complet à hauteur de 17 h 30 hebdomadaires,
- deux emplois d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet,
- un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet,
- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet,
- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet, à hauteur de 10 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- deux emplois d'assistant enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 10 heures hebdomadaires,
- deux emplois d'assistant enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 10 heures hebdomadaires,
- un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 27 heures 30 hebdomadaires,
- un emploi d'adjoint d'animation à temps complet,

B – Les emplois temporaires régis par le Code Général de la Fonction Publique
--

Néant

C – Les emplois sous contrat de droit privé des régies dotées de la seule autonomie financière

Il est également proposé d'inscrire au tableau des effectifs les emplois sous contrat de droit privé suivants, nécessaires au bon fonctionnement des régies :

1. Régie Eau potable :

- un emploi permanent à temps complet d'agent exploitation-distribution eau potable rémunéré par référence au groupe II de la convention collective nationale eau et assainissement.

2. Régie Assainissement collectif :

- un emploi permanent à temps complet de responsable du service « relations abonnés » rémunéré par référence au groupe VI de la convention collective nationale eau et assainissement.

- deux emplois permanents à temps complet de technicien rémunérés par référence au groupe V de la convention collective nationale eau et assainissement.

Enfin, compte tenu de la structuration des régies depuis leur création, il est proposé de requalifier en termes de « groupes fonctions », les emplois ci-après au vu des missions exercées par les agents :

- un agent « exploitation-distribution » de la régie eau potable initialement affiché au tableau des effectifs par référence au groupe de rémunération III de la convention collective nationale eau et assainissement et de le classer par référence au groupe de rémunération II,

- un agent « électromécanicien » de la régie assainissement initialement affiché au tableau des effectifs par référence au groupe de rémunération III de la convention collective nationale eau et assainissement et de le classer par référence au groupe de rémunération IV,

- deux agents « électrotechnicien » de la régie assainissement initialement affichés au tableau des effectifs par référence au groupe de rémunération III de la convention collective nationale eau et assainissement et de les classer par référence au groupe de rémunération IV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2022 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe,
- d'autoriser M. le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et temporaires, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les contrats précités,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 29 septembre 2022.

Le Président,

 Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A Vichy
Date : vendredi 30 septembre 2022
15:14:04

ANNEXE DELIBERATION DU 29 SEPTEMBRE 2022

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER OCTOBRE 2022

EMPLOIS PERMANENTS REGIS PAR LE CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES DELIB DU 16 09 2022	VARIATION DELIB DU 29 09 2022	EFFECTIFS					VACANTS	OBSERVATIONS
				BUDGETAIRES	Droit TEMPS NON COMPLET	POURVUS	Statutaires	Contractuels		
EMPLOIS FONCTIONNELS										
Directeur Général des Services	A	1		1	0	0	0	0	1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	0	1	0	1	1	0	0	
TOTAL FONCTIONNEL		2	0	2	0	1	1	0	1	
1- SECTEUR ADMINISTRATIF										
Administrateur	A	1		1	0	0	0	0	1	
Directeur	A	2		2	0	2	2	0	0	
Attaché hors classe	A	2		2	2	1	1	0	1	
Attaché Principal	A	13	-1	12	0	11	10	1	1	
Attaché	A	20		20	0	19	11	8	1	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	12	1	13	0	12	12	0	1	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	7	1	8	0	6	5	1	2	
Rédacteur	B	26	1	27	0	24	19	5	3	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	42		42	0	41	41	0	1	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	23	-1	22	0	20	20	0	2	
Adjoint Administratif	C	22		22	1	19	19	0	3	
TOTAL ADMINISTRATIF (1)		170	1	171	3	155	149	15	16	
2- SECTEUR TECHNIQUE										
Ingénieur en Chef	A	1		1	0	1	1	0	0	
Ingénieur Principal	A	8		8	0	8	8	0	0	
Ingénieur	A	4		4	0	4	2	2	0	
Technicien Principal 1ère classe	B	21		21	0	18	16	2	3	
Technicien Principal 2ème classe	B	6		6	0	5	5	0	1	
Technicien	B	8		8	0	7	5	2	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	18		18	0	15	15	0	3	
Agent de Maîtrise	C	16		16	0	16	16	0	0	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	18	2	20	0	18	16	2	2	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	27	2	29	0	25	25	0	4	
Adjoint Technique	C	46	2	48	7	44	40	4	4	
TOTAL TECHNIQUE (2)		173	6	179	7	161	149	12	18	
3- SECTEUR SOCIAL										
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	6		6	0	6	6	0	0	
Educateur de Jeunes Enfants	A	4	-1	3	0	3	1	1	0	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C	2		2	0	2	2	0	0	
Agent social principal de 1ère classe	C	2	-1	1	0	1	1	0	0	
Agent social principal de 2ème classe	C	9	-1	8	0	8	8	0	0	
Agent Social	C	6	-1	5	0	4	4	0	1	
TOTAL SOCIAL (3)		27	-3	24	0	23	21	1	1	
4- SECTEUR MEDICO-SOCIAL										
Pubérultrice hors classe	A	1		1	0	1	1	0	0	
Cadre de santé de 2ème classe	A	1		1	0	1	1	0	0	
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	8		8	0	8	8	0	0	
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	4		4	0	4	4	0	0	
TOTAL MEDICO-SOCIAL (4)		14	0	14	0	14	14	0	0	
5- SECTEUR SPORTIF										
Educateur AFS Principal de 1ère classe	B	9		9	0	9	9	0	0	
Educateur AFS Principal de 2ème classe	B	3		3	0	3	3	0	0	
Educateur AFS	B	7	-2	5	0	4	4	0	1	
TOTAL SPORTIF(5)		19	-2	17	0	16	16	0	1	
6- SECTEUR ANIMATION										
Animateur Principal de 1ère classe	B	3		3	0	3	3	0	0	
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	3		3	0	3	3	0	0	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	7	-1	6	0	5	5	0	1	
Adjoint d'Animation	C	3	1	4	0	3	3	0	1	
TOTAL ANIMATION (6)		16	0	16	0	14	14	0	2	
7- SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE										
Professeur Enseignement Artistique hors classe	A	9	-1	8	0	8	7	1	0	
Professeur Enseignement Artistique de classe normale	A	8	-2	6	1	6	5	1	0	
Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	B	23	-1	20	8	20	18	2	0	
Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	B	24	-1	23	11	20	7	13	3	
TOTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (7)		64	-7	57	20	54	37	17	3	
8- SECTEUR CULTUREL										
Bibliothécaire	A	1		1	0	1	0	1	0	
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1ère classe	B	1		1	0	1	1	0	0	
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 2e classe	B	2		2	0	2	2	0	0	
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	3	-1	2	0	2	2	0	0	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	2	-1	1	0	1	1	0	0	
Adjoint du Patrimoine	C	1		1	0	1	1	0	0	
TOTAL CULTUREL (8)		10	-2	8	0	8	7	1	0	
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		495	-7	488	30	446	399	46	42	

EMPLOIS TEMPORAIRES REGIS PAR LE CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES DELIB DU 15 03 2012	VARIATION DELIB DU 14 06 2012	EFFECTIFS				Contractuels	VACANTS	OBSERVATIONS
				BUDGETAIRES	Droit TEMPS NON COMPLET	POURVUS				
COLLABORATEUR DE CABINET	A	3		3		0		0	3	
CONTRATS DE PROJET (art L332-24 et suiv.) :										
INGENIEUR	A	1		1		1		1	0	
ATTACHE	B	1		1		1		1	0	
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1		1		1		1	0	
REDACTEUR	B	2		2		2		2	0	
TECHNICIEN	B	4		4		3		3	1	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	B	2		2		1		1	1	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1		1		1		1	0	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2E CLASSE	C	2		2		2		2	0	
ASSISTANTES MATERNELLES	C	4		4		4		4	0	
MONITEUR-ETUDIANT (Adjoint administratif)	C	2		2	2	0		0	2	Delibération du 26/09/2019
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES (art L332-23 al 2)		9		9		0		0	-	
ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITES (art L332-23 al 3)		128		128	0	-		-	-	
MEDECIN VACATAIRES		2		2		2		2	0	
PHOTOGRAPHIE VACATAIRE		1		1		0		0	1	
TOTAL EMPLOIS TEMPORAIRES		163	0	163	2	18	-	17	3	
TOTAL GENERAL EMPLOIS REGIS PAR LE CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE		658	-7	651	32	464	399	63	50	

EMPLOIS SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVE	Groupe d'administration	EMPLOIS BUDGETAIRES DELIB DU 16 06 2012	VARIATION DELIB DU 29 09 2012	EFFECTIFS				Contractuels	VACANTS	OBSERVATIONS
				BUDGETAIRES	Droit TEMPS NON COMPLET	POURVUS				
REGIE EAU POTABLE										
<i>EMPLOIS PERMANENTS</i>										
Agent accueil-distribution	II	1		1		1		1	0	
Assistant administratif	II	1		1		1		1	0	
Agent exploitation-distribution	II	1	1	2		2		2	0	
<i>EMPLOIS TEMPORAIRES</i>										
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES	II	2		2		-		-	-	
TOTAL REGIE EAU POTABLE		5	1	6	0	4		4	0	
REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF										
<i>EMPLOIS PERMANENTS</i>										
Agent accueil-distribution	II	1		1		0		0	1	
Agent exploitation-ouvrages	II	3		3		3		3	0	
Agent électromécanicien	IV	1		1		1		1	0	
Agent électrotechnicien	IV	2		3		2		2	0	
Technicien	V	0	2	2	0	0		0	2	
Responsable relations abonnés	VI	0	1	1		0		0	1	
<i>EMPLOIS TEMPORAIRES</i>										
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES	II	2		2		-		-	-	
ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITES	I	2		2		-		-	-	
TOTAL REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF		11	3	14	0	6		6	3	
TOTAL EMPLOIS SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVE		16	4	20	0	10		10	3	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATIONS N°20 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2022 RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS

.....

Date de décision: 29/09/2022

Date de réception de l'accusé 30/09/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 29SEPT2022_20

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220929-29SEPT2022_20-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 20.pdf (99_DE-003-200071363-20220929-29SEPT2022_20-DE-1-
1_1.pdf)